

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection		
Halte Scolaire de l'Étincelle Inc.	2015015				Le 15 février 2024	
Nom de l'établissement	I.				Numéro de	téléphone
Halte de l'Étincelle					(506) 344-	3022
Adresse						
70 rue De L'Église Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T	1N8					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					mite pour onforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux						
Lors de ma visite, la halte scolaire est fermée. Un suivi sera fait prochainement.						
original signé par Sylvie Richardson			Le ·	15 févr	ier 2024	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate				
original signé par Halte scolaire fermée			Le	15 févr	ier 2024	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	ט	ate				